

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 29/11/2013

Séance du jeudi 21 novembre 2013 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs

Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVE DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 21 novembre 2013 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 12/09/13 et 26/09/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le le Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Geneviève VERRO comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 12 et 26 septembre 2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

🖔 R. I.I.I - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets - 2014

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- a débattu sur ces orientations budgétaires du Budget annexe Déchets 2014,
- se prononce favorablement sur ces Orientations budgétaires du Budget annexe Déchets 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

🖔 R. 1.1.2 - Modification des durées d'amortissement sur le Budget annexe Déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les nouvelles dénominations et durées d'amortissement proposées relatives au Budget annexe Déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

🔖 R. 1.1.3 - DSC 2013 - Volet Solidarité Economique

A la majorité, I Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant du volet Solidarité Economique de la DSC 2013 à hauteur de I 280 I32,72 €, ce qui porte à 3 358 948, 72 € le montant définitif de la DSC 2013 (tous volets confondus).

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 1 Abstention : 0

R. I.I.4 - Evaluation des charges transférées

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des transferts de charges opérés en 2013 (4 099 106 €) ainsi que sur le montant définitif de l'ACTP de la Ville de Besançon (11 689 387,52 €).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

🖔 R. 1.1.5 - Convention de mise en œuvre de la Dorsale Régionale Très Haut Débit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de mise en œuvre de la Dorsale régionale Très Haut Débit.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

R. 9.1 - Avenant n°2 à la convention de transfert de la compétence « Collecte des ordures ménagères... » entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention de transfert relative à la compétence « Collecte des déchets » portant mise en œuvre de la prescription de la Chambre Régionale des Comptes,
- autorise Monsieur le le Vice-Président à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

以 R. 9.2 - Avenant n°I à la convention « Voiries d'intérêt communautaire »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° l à la convention « Voiries d'intérêt communautaire » à intervenir avec la Ville de Besançon,
- autorise Monsieur le 1er Vice-Président à signer cet avenant n° I

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03: Economie, Emploi et Insertion

🖔 R. 3.1 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement

M. HUOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de déneigement de la zone du Noret avec la commune de Mamirolle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de déneigement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

R. 3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Fonds Régional Innovation - Abondement 2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon du Fonds Régional d'Aide à l'Innovation 2 (FRI 2) à hauteur de 150 000 € en 2013,
- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 à la convention « Fonds Régional de soutien et de garantie à l'Innovation en Franche-Comté. Convention additive d'adhésion pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon » à conclure avec la Région Franche-Comté et BPI France Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

R. 3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financement des projets DeQualC, REVAMED, IDENTIC et APEX BIOSOLUTIONS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le financement du projet DeQualC à hauteur de 20 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société SCODER,
- se prononce favorablement sur le financement du projet REVAMED à hauteur de 30 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société STATICE,
- se prononce favorablement sur le financement, sous forme de subventions, du projet IDENTIC à hauteur de :
 - 30 000 € au bénéfice de la société DIACLONE,
 - 30 000 € au bénéfice de l'Université de Franche-Comté.
- se prononce favorablement sur le financement du projet porté par la société APEX BIOSOLUTIONS à hauteur de 34 000 € sous forme d'avance remboursable,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces aides.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

R. 3.4 - Attribution d'une avance remboursable à l'entreprise GEMDOUBS située à Novillars (anciennes Papeteries du Doubs)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention tripartite entre la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et la CAGB relative à l'attribution d'une avance remboursable à la Société GEMDOUBS au titre du dispositif de reprise d'entreprises en difficulté,
- approuve la convention bilatérale établie entre la CAGB et la Société GEMDOUBS relative au versement d'une avance remboursable de 186 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

R. 3.5 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2014 Mmes BARTHELET, MENETRIER et TISSIER et MM. BECOULET et CHANEY ne prennent pas part au vote. A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- approuve le versement d'une subvention de 181 116 € à l'association Mission Locale Espace Jeunes pour l'exercice 2014,
- approuve la convention annuelle à conclure avec l'association Mission Locale Espaces Jeunes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 0 Abstentions : 2

Commission n°04: Développement durable, Environnement, Cadre de vie

№ R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Chaucenne et Miserey-Salines

MM. FELT et JOLY ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Chaucenne et Miserey-Salines,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention :
 - de 12 301,76 € à la commune de Chaucenne pour l'aménagement du parc de la Lanterne, correspondant à 50 % du montant des études et à 40 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - de 9 661,43 € à la commune de Miserey-Salines pour la réhabilitation de la fontaine-lavoir, correspondant à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05: Culture, Tourisme, Sports

R. 5.1 - Etude « Equipements aquatiques dans le Grand Besançon » - Validation du plan de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le plan de financement prévisionnel de l'étude « Equipements aquatiques sur le territoire du Grand Besançon »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

R. 5.2 - Fonds d'aide « Manifestations » - Demandes de subvention - 2ème semestre 2014 - Annulation d'une subvention accordée au 1er semestre 2014

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'annulation de la subvention accordée par le Conseil de Communauté du 28 mars 2013 à l'association de la Malate, pour un montant de 1 000 €,
- l'attribution de quatre subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour un montant total de 3 100 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre: 0

Abstention: 0

R. 5.3 - Chalezeule - Demande de subvention pour la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public

M. MAGNIN-FEYSOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 3 000 € à la commune de Chalezeule pour la réalisation d'une œuvre d'art en espace public en hommage aux femmes oubliées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche inhérente à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 101

Contre: 0

Abstention: 0

🔖 R. 5.4 - Ecole de musique du Plateau - Demande d'aide au démarrage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une aide exceptionnelle au lancement de l'école de musique du Plateau à hauteur de 5 000 € sur l'exercice 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche inhérente à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre: 0

Abstention: 0

R. 5.5 - CRR - Labellisation régionale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la demande de renouvellement de classement du CRR.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre · 0

Abstention: 0

Commission n°06: Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

🖔 R. 6.1 - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la CAGB et l'AudaB

Mmes BARTHELET et PRESSE et MM. ALLEMANN, BODIN, CYPRIANI, DUMONT, FORESTIER, LETHIER, LOYAT et RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°I à la convention pluriannuelle autorisant le versement d'un concours financier supplémentaire à l'AudaB d'un montant de 23 850 € pour l'année 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n° l.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91

Contre: 0

Abstention: 0

Ouestions diverses

🖔 R. 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

🔖 R. 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil										
e Conseil de Communau								le cadre	de	sa
légation du Conseil.										

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 novembre 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 9.1, 9.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h35.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du I.I.I et jusqu'au 3.5), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 4.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 4.1), Mme Carine MICHEL (jusqu'au 4.1), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 3.3), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (jusqu'au 5.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 4.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du I.I.I) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy: M. Philippe SIMONIN Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Christophe CURTY (à partir du I.I.I) Champagney: M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER Francis: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux: M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR (à partir du I.I.I) Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Novillars: M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey: M. Robert STEPOURJINE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER

Etaient absents: Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Chalezeule: M. Raymond REYLE Champoux: M. Thierry CHATOT Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes: Mme Maryse MILLET Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE La Vèze: M. Jacques CURTY Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Mamirolle: M. Robert POURCELOT Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Morre: M. Gérard VALLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE, Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: M. Alain VIENNET Thise: M. Bernard MOYSE Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Mme Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants: T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, JJ. DEMONET, N. GUILLEMET, V. HINCELIN (à partir du 5.1), S. JEANNIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), C. MICHEL (pour le 5.1), N. MOUNTASSIR (jusqu'au 3.2), J.PANIER, J. SCHIRRER (à partir du 5.1), MN. SCHOELLER, N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BAVEREL, JP. DILLSCHNEIDER, D. PARIS, G. VALLET, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. VIENNET, B. MOYSE

Mandataires: D. POISSENOT, JC. ROY, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 5.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.1), B. RONZI (pour le 5.1), B. CYPRIANI (jusqu'au 3.2), F. FELLMANN, J. MARIOT (à partir du 5.1), A. GHEZALI, YM. DAHOUI, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. FELT, JP. MARTIN, C. PREIONI, JM. CAYUELA, B. BOURDAIS, D. JOLY, M. BILLOT, J. TARBOURIECH



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 novembre 2013

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

♦ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Cons Communauté des 12/09/13 et 26/09/13	eil de I
♥ R. I.I.I - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets - 2014	2
♥ R. I.I.2 - Modification des durées d'amortissement sur le Budget annexe Déchets	2
♥ R. I.I.3 - DSC 2013 - Volet Solidarité Economique	2
🔖 R. I.I.4 - Evaluation des charges transférées	2
🔖 R. I.I.5 - Convention de mise en œuvre de la Dorsale Régionale Très Haut Débit	2
♥ R. 9.1 - Avenant n°2 à la convention de transfert de la compétence « Collecte des ordures ménagèrentre la Ville de Besançon et le Grand Besançon	es »
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :	2
♥ R. 9.2 - Avenant n° I à la convention « Voiries d'intérêt communautaire »	3
♥ R. 3.1 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement	3
R. 3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Fonds Régional Innova Abondement 2013	
R. 3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financemer projets DeQualC, REVAMED, IDENTIC et APEX BIOSOLUTIONS	
☼ R. 3.4 - Attribution d'une avance remboursable à l'entreprise GEMDOUBS située à Novillars (anci Papeteries du Doubs)	
⇔ R. 3.5 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2014	4
R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Chaucenne et Mis Salines	serey- 4
🔖 R. 5.1 - Etude « Equipements aquatiques dans le Grand Besançon » - Validation du plan de financement	4
R. 5.2 - Fonds d'aide « Manifestations » - Demandes de subvention - 2 ^{ème} semestre 2014 - Annulation subvention accordée au 1 ^{er} semestre 2014	d'une 5
🔖 R. 5.3 - Chalezeule - Demande de subvention pour la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public	5
🔖 R. 5.4 - Ecole de musique du Plateau - Demande d'aide au démarrage	5
🔖 R. 5.5 - CRR - Labellisation régionale	5
♥ R. 6.1 - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la CAGB et l'AudaB	
♥ R. 10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	5
♥ R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 21 novembre 2013

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs – 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h35.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil de Communauté des 12 et 26 septembre 2013

M. BAULIEU.- Chers amis, Mesdames, Messieurs, je déclare la séance ouverte. Le Président nous rejoint.

Je vous indique que nous avons le quorum, qu'un certain nombre de personnes sont excusés et ont donné pouvoir, à savoir : Nohzat MOUNTASSIR à Benoît CYPRIANI, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE à Danièle POISSENOT, Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY, Jean-Pierre GOVIGNAUX à Sylvie WANLIN, Nicolas GUILLEMET à Françoise PRESSE, Sylvie JEANNIN à Didier GENDRAUD, Jacqueline PANIER à Françoise FELLMANN, Marie-Noëlle SCHOELLER à Abdel GHEZALI, Nicole WEINMAN à Yves-Michel DAHOUI, Zahira YASSIR-COUVAL à Cyril DEVESA, Jean-Marc BOUSSET à Denis JOLY, Alain VIENNET à Maryse BILLOT, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Daniel PARIS à Claude PREIONI, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY et Gérard VALLET à Jean-Michel CAYUELA.

Nous allons désigner le secrétaire de séance. Je nomme donc Geneviève VERRO.

Pour les procès-verbaux, je donne la parole au Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Je voudrais inviter le Conseil à approuver les procès-verbaux des séances de Conseil de Communauté des 12 et 26 septembre dernier. Y a-t-il des remarques à faire ? Il n'y en a pas.

Je voudrais tout d'abord vous dire en démarrant cette séance que notre ami et ancien collègue Michel POULET, Vice-Président de l'Agglomération entre 2001 et 2008, a eu la douleur de perdre son épouse, Madame Ginette POULET. Michel POULET était également Maire de Boussières de 1977 à 2008. Il était même déjà présent à l'époque du District. La cérémonie religieuse aura lieu en l'Église de Boussières à 15 h demain. J'ai demandé à François LOPEZ de bien vouloir me représenter officiellement, puisque je ne suis pas là. Si d'autres collègues veulent y aller, je pense que c'est important d'être autour de notre ancien collègue demain à Boussières, à 15 h.

Je voudrais aussi saluer avec plaisir le retour de notre ami André AVIS, que j'ai aperçu. André, nous sommes heureux de t'accueillir à nouveau parmi nous, ce soir, après un accident, une fracture un peu compliquée. Tu reviens en pleine forme.

Commission n°01: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 - Orientations budgétaires - Budget annexe Déchets 2014

M. BAULIEU.- Je vais simplement dire quelques mots introductifs, puisque nous avons la bonne habitude sur ce dossier - qui est au carrefour des Finances, bien évidemment, mais de la compétence Déchets -, de le traiter avec Jean-Pierre TAILLARD. Ce projet d'orientations budgétaires, puisque nous parlons de 2014, vous savez s'agissant de cette activité relevant d'un budget annexe et moyennant une redevance, qu'il doit faire l'objet de délibérations, de votes avant la fin de l'année. D'où cette habitude nécessaire de traiter suffisamment tôt dans la saison des orientations budgétaires, et ensuite du budget.

Ces orientations budgétaires, tel que rappelées dans le rapport, renvoient bien évidemment au projet de mandat communautaire qui a été et qui demeure un mandat riche dans le domaine des Déchets, avec de profondes évolutions conduites à l'initiative du Grand Besançon et en relation étroite avec le SYBERT, chacun dans son domaine de compétences. S'agissant du tri des déchets, il est bien évident que nous devons avoir une parfaite complémentarité entre ce que nous faisons en tant que collecteurs et ce que fait le SYBERT dans le domaine du traitement et de la gestion des déchetteries.

Ces orientations s'inscrivent parfaitement dans le prolongement, dans la continuité de ce projet de mandat, avec des particularismes. Je pense particulièrement à une évolution concernant la collecte du verre. C'est un élément nouveau, particulier dans l'exercice qui s'annonce. De plus, il y a dans tout domaine des conséquences aux évolutions. Je voudrais simplement dire cela en introduction, et c'est d'ailleurs la conclusion du rapport. Nous avons là une démarche qui était très ambitieuse en matière de maîtrise des déchets, qui est couronnée de succès plus vite que nous le pensions. Bien évidemment, puisque nous avons désormais, s'agissant de la redevance, des bases, des assiettes qui ne sont plus nominatives, puisque cela n'est plus à l'habitant.

D'une certaine manière, chaque fois que nous progressons dans le comportement que nous nous invitons tous à avoir, nous réduisons l'assiette. Par voie de conséquence, même si le succès que nous obtenons nous permet de maîtriser de manière assez remarquable les coûts, quand on les rapporte à l'assiette, mathématiquement, les évolutions ne sont pas tout à fait du même ordre. Mais c'est un élément que nous devons avoir à l'esprit et que nous sommes tous invités à porter très clairement. On a d'ailleurs coutume, lorsque l'on évoque des aspects de cette nature, de faire un parallèle avec d'autres domaines que nous connaissons bien. Si l'on parle de l'eau et l'assainissement, nous avons et nous portons des recommandations d'économie concernant la consommation de l'eau, et cela porte ses fruits en matière de comportement. Néanmoins, ce n'est pas cela qui nous fait réduire les charges fixes que sont celles de nos réseaux tout particulièrement. Par voie de conséquence, rapportées aux mètres cubes d'eau consommés, ces charges sont relativement plus élevées.

Sous une autre facette, nous connaissons le même vrai bon problème, en quelque sorte, en matière d'évolution dans les déchets. D'emblée, je souhaitais attirer notre attention sur ce qui est d'ailleurs très bien indiqué dans le rapport spécialisé des pages 16 et 17 du rapport que nous avons sous les yeux, mais je nous invite à bien considérer cela comme étant le résultat de notre réussite qu'il nous faut porter tous ensemble. Ceci étant indiqué, le spécialiste entre nous deux est bien évidemment Jean-Pierre TAILLARD. Je lui laisse donc la parole.

M. TAILLARD.- Bonsoir. Nous gardons en tête que le projet de mandat sur les Déchets était orienté sur une hypothèse de non-reconstruction d'un four dont on pense qu'il a bien rempli sa mission, ou qu'il l'aura bientôt remplie. Le principe est qu'au 1^{er} septembre 2012, on a eu la mise en place effective de la redevance incitative dans toutes ses modalités. En ce qui concerne ces orientations budgétaires, beaucoup de paramètres sont plutôt sympathiques.

On va voir qu'ils sont déjà un peu la traduction des efforts faits par tous les habitants de l'Agglomération. Le désendettement qui avait été engagé pour une courte période du fait du renouvellement anticipé des camions va bientôt se terminer. On aura donc quasiment terminé le remboursement de la dette l'année prochaine. L'encours de la dette par habitant est tellement faible que l'on n'ose pas en parler : moins de I € par habitant d'endettement.

Si on regarde la section de fonctionnement, c'est là que les choses sont sensibles. Il y a une chute des coûts d'incinération. Certains diront « c'est normal, puisque les tonnages baissent ». On a une réduction du coût de traitement des recyclables. C'est la mise en place du nouveau centre de tri qui nous permet de faire ces gains. En termes de déchetterie et de compostage, on a des choses qui ont donné lieu à quelques augmentations de prix. Globalement, les frais de personnel sont relativement contenus. On évoque un des bénéfices de la redevance incitative. Les levées sont moins fréquentes, les tonnages plus faibles, les camions roulent plus longtemps et reviennent moins souvent à l'incinération et au centre de tri, ce qui permet de faire des économies de personnel dans le sens où le budget des personnels de remplacement s'est réduit. On fait donc beaucoup moins appel au personnel de remplacement. On travaille sur le potentiel en cours. Et avec la réduction des tournées, en termes d'augmentation de performance, on a pu dégager un poste de chauffeur disponible.

Dans ces orientations budgétaires, on vous propose de reprendre en charge ce qui était réalisé sous contrat, à savoir la collecte du verre, de lui affecter la personne qui a été récupérée du fait des économies, donc de pouvoir réduire quasiment de moitié le budget de collecte du verre à compter du 1^{er} juillet 2014. Cela nous permet donc, suite à l'optimisation des tournées, de faire une économie de 180 000 € sur le contrat de collecte du verre qui est d'environ 380 000 €. Au vu d'un dossier que nous allons passer tout à l'heure, nous verrons que les frais de location pour les locaux occupés par la DGD au CTM, du fait d'une évolution réglementaire, ne seront plus à payer. Vous voyez ici des sources d'économie.

Une dernière source d'économie n'a pas été présentée dans la première version soumise aux Commissions. Le SYBERT a essayé de contenir au maximum ses coûts d'incinération. Les premières versions des orientations budgétaires avaient été faites avec des coûts d'incinération de 106 € la tonne. On va pouvoir revenir à des coûts plus faibles de 104 € la tonne en coût d'incinération, ce qui va générer un complément d'économies supplémentaire. Donc, d'une façon générale, les orientations budgétaires 2014 font apparaître que pour faire tourner le service, on peut réduire de 3,6 % la redevance collectée auprès des habitants de l'Agglomération.

Vous voyez que le premier résultat de l'effort général engagé par tous les citoyens est une réduction de 3,6 % globalement, de la redevance collectée en 2014. Bien entendu, ce complément de recettes ici, va permettre d'atténuer l'ensemble. Usuellement, dans ce type de discussions, on présente toujours une extrapolation du PPRI. Personnellement, je regarde 2013 et je regarde 2014. Je ne permettrai pas d'aller faire une fixation sur les années suivantes, sachant que toutes les évolutions sur la réglementation et les taxations sont toujours imprévisibles pour nous. Je vous invite donc à regarder 2013 et 2014. Je vais vous donner un seul chiffre qui mérite un intérêt. Vous voyez que le coût hors taxe par habitant, donc la redevance collectée divisée par le nombre d'habitants de l'Agglomération passe de 75,5 € HT en 2013 à une prévision de 72,5 € HT en 2014. Si on prend en compte le complément de marge de manœuvre lié au tassement, à la contrainte des prix sur l'incinération du SYBERT, vous voyez que de fait, on va passer de 75,5 € par habitant en 2013 à une valeur de 72,1 € en 2014, valeur hors taxe moyenne par habitant.

Voilà résumées de façon très succincte les orientations budgétaires du service des Déchets pour l'année 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- On constate une baisse moyenne sur la redevance incitative hors taxe. On sait qu'en principe, au 1^{er} janvier, la TVA passera de 7 % à 10 %. Cela va donc impacter le tarif des déchets.

Comme on l'a dit, et Gabriel l'a déjà expliqué, le fait qu'il y a une baisse globale de la redevance incitative ne va pas se répercuter de la même façon sur les différents habitants de l'Agglomération, parce que ceux qui sont dans le pavillonnaire ont beaucoup de facilité pour réduire leurs déchets. Pour ceux qui ce sont intéressés à la question, il y a eu un reportage sur France 3 qui montrait une personne dont la facture baissait de 47 %. Bien sûr, elle compostait, elle avait tous les moyens pour le faire. En revanche, on sait que dans l'habitat vertical, nous ne sommes pas allés au bout de la démarche pour que la baisse des tonnages collectés soit aussi significative que cela. Bien sûr, on peut reporter la responsabilité sur les habitants en disant « ils n'ont rien compris, ils n'ont qu'à faire », etc. Vous savez quand même que ce n'est pas le cas, que nous avons un travail de sensibilisation à faire qui n'est pas facile, et qu'il y a aussi un travail à faire avec les bailleurs sociaux, parce que la manière dont ils répercutent à l'heure actuelle le coût des déchets sur leurs locataires n'est pas forcément la plus incitative pour réduire les déchets.

Donc, je souhaite que l'on prenne en considération cette situation particulière de l'habitat vertical lorsque nous aurons à délibérer sur les tarifs. Je rappelle aussi que la baisse globale des tonnages sur notre territoire permettra de ne pas construire non seulement un nouvel incinérateur, mais un nouvel outil industriel qui coûterait beaucoup plus cher à tout le monde. On avait dit à l'époque en 2010, 6 € par habitant, mais maintenant, c'est beaucoup plus que cela. Donc, si on ne baisse pas les tonnages, y compris dans l'habitat vertical, on sera obligé d'augmenter de beaucoup plus la redevance incitative que ce qui est présenté à l'écran.

- M. CONTOZ.- Il faut s'attendre à des baisses de recettes concrétisées par des hausses très modérées de la redevance dans les années futures. C'est un schéma que l'on pense inéluctable. La réflexion n'engage que moi, mais on constate que, dans nos communes, dans nos zones pavillonnaires, de plus en plus, les camions ont presque des marches sous le pied, parce que les sorties des poubelles sont disparates. J'ai constaté dans ma propre rue depuis le mois de septembre que si ma rue était collectée tous les 15 jours, cela ne poserait pas de problème. Je me demande si ce n'est pas une réflexion à mener, parce qu'au-delà de l'économie réelle en kilomètres parcourus, l'économie environnementale des camions n'est pas négligeable. Aujourd'hui, certes il y avait de la neige, mais ma rue fait 300 m, le camion a fait l'aller-retour sans une poubelle sortie. À mon avis, cette réflexion mérite peut-être d'être menée.
- M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'en tout cas, on ne doit pas faire l'économie de cette réflexion. Nous le constatons tous, et cela m'arrive même moi-même de ne pas sortir la poubelle. Je ne suis pas spécialement un modèle parmi les modèles, mais je crois que l'on devrait au moins réfléchir à cela, peut-être attendre encore un peu pour voir si la tendance se confirme, mais je pense que oui, on devrait certainement y réfléchir.
- M. TAILLARD.- Je voudrais donner quelques réponses. Il y a un an que l'on a mis en route le système dans sa version officielle. Globalement, la réduction des tonnages est comprise entre 25 et 27 %. Le système fonctionne. Les remarques ou les contestations des habitants sont rarissimes. Donc, effectivement, comme tout système, on doit imaginer que, dans le futur, il va bénéficier de perfectionnement, de raffinement, d'optimisation, mais je crois que si les élus ne portent pas le message, que l'expérience que vous avez souhaitée donne ces résultats et si on ne le dit pas aujourd'hui, ce serait contre nature.

Une réduction de budget d'un service qui est le service opérationnel qui a le plus de personnes, qui est quasiment le service opérationnel de l'Agglo, avec des budgets qui se tassent à une époque où tout dérive, ce n'est pas forcément une insulte. Maintenant, sur les réflexions ou les pistes évoquées, à savoir des collectes tous les 15 jours dans certains secteurs, je voulais simplement vous donner deux informations. Sachez qu'en périphérie, globalement, le taux de levée est de 50 %, une poubelle est levée une fois sur deux en moyenne, et en habitat vertical, on est plus prêt de 70 ou 72 %. Maintenant, gardez en tête que le problème est très complexe, c'est un sujet sur lequel on a beaucoup travaillé dans les instances qui sont celles de traitement de déchets du Département, voire avec celles du Jura. Une étude est en cours actuellement et montre très clairement que premièrement, la réglementation impose dans sa version de base une collecte hebdomadaire minimale. Après, des mesures dérogatoires sont accordées à certains secteurs par les préfets, mais qui rendent le problème complexe – je n'ai pas dit « insoluble » – en ce sens que si dans une rue, quelqu'un exige d'avoir une collecte chaque semaine, on ne pourra pas la lui refuser.

Aujourd'hui, tout le monde comprend que l'on travaille à imaginer des solutions encore plus performantes, mais il ne faudrait surtout pas laisser penser à l'habitant que ces options ont été réfléchies, qu'elles pourraient être appliquées prochainement, et qu'elles seront à coup sûr des économies. C'est un petit peu le sens de mon intervention. Qu'une réflexion s'opère, c'est normal, mais il faut rester prudent à l'instant présent pour ne pas construire un système, comme il s'est fait dans certaines Communautés de Communes proches d'ici, où l'on fournit des services différenciés au boucher du coin de la rue et au pavillonnaire juste à côté, qui sont fondés sur des bases réglementaires que n'importe qui peut attaquer avec le moindre courrier auprès du tribunal. Dans ce domaine, il convient donc d'avancer avec prudence.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui était demandé était une réflexion. C'était ce que demandait Pierre.

M. TAILLARD.- Sur l'habitat collectif, pour répondre à l'autre préoccupation, je ne vous fait pas de détail. Ceux qui ont gardé en mémoire le mode de construction de la redevance dans sa part abonnement, qui correspond à la moitié des recettes, vont garder en tête qu'aujourd'hui, dans un collectif doté de gros bac, l'abonnement bénéficie d'une réflexion de 25 % par rapport aux autres types d'habitat. On l'oublie parfois, mais le coût de l'abonnement au litre dans le collectif représente les trois quarts du prix du coût de l'abonnement au litre dans le pavillonnaire, le but étant de restituer cette différence de situation que l'on trouve entre le pavillonnaire et le collectif, même si ce n'est pas le sujet du débat aujourd'hui, puisque l'on est sur les orientations budgétaires. Voilà pour répondre à cette interrogation.

M. CONTOZ.- Jean-Pierre, j'entends bien l'aspect réglementaire. Je pense que vous avez entendu à nouveau le discours de Monsieur PÉLISSARD au Congrès des Maires. Je l'ai écouté devant mon téléviseur. Je veux parler notamment du discours qu'il a fait au Premier Ministre, où il a expliqué à nouveau combien ces réglementations pesaient sur nos communes, sur le fonctionnement et sur le coût de nos communes. C'est également en réfléchissant et en proposant que les choses vont évoluer.

M. TAILLARD.- Tout à fait. On n'en doute pas un instant.

M. LIME.- On est dans les orientations budgétaires et ce que dit Pierre est important. On est en train de vivre à l'intérieur de notre région, une évolution très importante dans le cadre des comportements autour des déchets. La mise en place de la redevance incitative sous ses différents critères - qui ne sont pas obligatoirement ceux de l'Agglomération de Besançon -, est en train de donner des résultats extraordinaires en termes d'environnement, puisqu'à l'intérieur du SYBERT, on a 7 collectivités plutôt rurales, qui seront toutes passées à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2014. Celles qui y sont passées il y a 2 ans ont des réductions des OMR entre 35 et 40 %. Cela veut dire qu'obligatoirement, la réflexion de Pierre arrive sur le fait de dire que l'on est en train de réussir sur la partie environnementale, mais il ne faudrait pas que l'on se trompe sur la partie financière. L'acceptabilité de notre population de faire un certain nombre d'efforts ne peut être acceptable qu'à la condition qu'a minima, les factures n'augmentent pas. C'est un enjeu très important de l'ensemble des collectivités de collecte, mais aussi de traitement.

En tant que Président du SYBERT, j'ai interpelé le Préfet pour qu'il organise très rapidement sur la Franche-Comté (parce qu'en Franche-Comté, on est à peu près uniforme sur les évolutions sur ce type de comportement), pour que l'on puisse avoir peut-être les Assises des Déchets, pour que l'on réfléchisse ensemble sur les orientations au niveau des DREAL, au niveau de l'accompagnement des secteurs de l'État, pour que très rapidement on puisse prendre des mesures cohérentes sur l'ensemble de nos collectivités pour éviter que certains partent sur des pistes qui peuvent mettre en difficulté d'autres collectivités. Je vais prendre un exemple : 2 collectivités viennent de décider de facturer le bac jaune. Est-ce une bonne ou une mauvaise solution ? Aujourd'hui, je ne sais pas. Sauf qu'aujourd'hui, certaines collectivités sont en train de communiquer en disant « on ne vous fera jamais payer le bac jaune », et dans la commune d'à côté – parce que parfois, les collectivités se touchent – on fait payer le bac jaune.

Cela veut donc dire que, bien entendu, nos concitoyens discutent entre eux, et sont en train de s'apercevoir que les discours politiques d'un côté sont complètement contradictoires par rapport aux autres, et mettent en doute nos propres discours. Ils nous disent « si c'est mis ailleurs, un jour, vous allez nous faire payer un certain nombre de choses ». L'exemple des badges sur les déchetteries est extrêmement significatif. Tout le monde était persuadé qu'on allait faire payer la facturation à l'intérieur des déchetteries, parce que l'on mettait des badges. À un moment où un autre, je pense qu'il va falloir avoir ce type de réflexion, y compris au niveau du traitement. le peux vous assurer que les chiffres donnés aujourd'hui sur l'incinération à 101 € par rapport à 99 €, il faut faire des efforts extraordinaires pour pouvoir maintenir les coûts. En effet, - 11 % en incinération sur le SYBERT, c'est excellent d'une point de vu environnemental, mais en termes de frais fixes sur l'usine d'incinération, c'est beaucoup plus compliqué. Il n'y a pas que les camions de collecte qui nous posent des problèmes de frais fixes. Il y a aussi des problématiques, y compris de frais, et à un moment où à un autre, l'avenir du four de 1976 s'interrogera, il faudra qu'on le discute. Je pense qu'il ne faut surtout pas qu'on le discute maintenant qu'au titre du SYBERT, mais il faut que l'on ait une réflexion collective sur l'intégralité de la région, parce que tout le monde va être en difficulté assez rapidement sur les problématiques de traitement pour pouvoir chercher un certain nombre de recettes. C'est-à-dire que l'on est à la course à la recette pour l'instant, pour essayer d'aller trouver les ordures ménagères pour équilibrer nos comptes, et cela serait très négatif, parce que ce serait un signe mauvais à l'intérieur de notre population.

Je pense qu'il faut très rapidement avoir ce type de réflexion, mais pas que nous. Il faut vraiment que la réflexion soit beaucoup plus large, au-delà du SYBERT, au-delà de la CAGB, au minimum sur l'ensemble de la région. Maintenant, pour être optimiste, je le dis comme cela, en provocation : je suis allé aux Assises des Déchets au niveau national au mois de septembre à Nantes pendant 3 jours, et je n'ai rien appris pendant 3 jours. Pourquoi ? Parce que notre région est très en avance sur tout un paquet d'éléments. Je pense que l'on doit avoir de la fierté de ce que l'on est en train de réaliser à l'intérieur de la CAGB avec la RI. En effet, c'est tout de même la première ville de plus de 100 000 habitants qui l'a mis en œuvre à l'intérieur des collectivités rurales qui sont en train de travailler d'une façon formidable sur la réduction des déchets, avec la mise en place des badges des déchetteries qui va nous permettre de coordonner un certain nombre de choses, avec la mise en place du tri.

Donc, y compris au titre des coûts, parce que là, on est sur les orientations budgétaires, je peux vous assurer que lorsque l'on donne des coûts à l'habitant sur l'ensemble du territoire national, on nous regarde avec des yeux comme ça en nous disant « comment faites-vous pour avoir des coûts aussi bas ? » Cela veut dire que quand on parle de pourcentage, il est bon aussi d'avoir des références sur ce qu'il se passe ailleurs, et aujourd'hui, les coûts prononcés par la CAGB sont bas par rapport à d'autres villes, et les coûts sur l'ensemble de la Franche-Comté, avec ces orientations importantes sur la prévention, aujourd'hui nous amènent à avoir des coûts relativement faibles. Je pense qu'il y a un réel élément intéressant de savoir où l'on se situe au niveau financier, au niveau environnemental. Je pense qu'il ne faudrait pas que les efforts que nous avons faits se retournent contre nous. Dans les prochains mois, il faut que l'on prenne véritablement très rapidement des décisions coordonnées au minimum sur l'ensemble de la Franche-Comté.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai que beaucoup nous demandent comment l'on fait. Je l'ai aussi constaté.

Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions par rapport à cela, ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n°1.1.2 - Modification des durées d'amortissement sur le Budget annexe Déchets

M. TAILLARD.- On vous propose de réviser les bases sur lesquelles on définit les durées d'amortissement des équipements exploités au service des Déchets. Je vais vous donner juste un exemple. Les camions faisant des parcours plus longs, ils peuvent aller faire plus de kilomètres chaque jour. Donc, on passe la durée d'amortissement qui était de 10 ans, à 9 ans pour la mettre en conformité avec la réalité des faits. Voilà ce qui vous est proposé ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n°1.1.3 - DSC 2013 - Volet Solidarité Économique

M. BAULIEU.- Ce rapport est sur le dernier volet à compléter en matière de DSC pour 2013. Il concerne le volet Solidarité Économique. Vous avez parfaitement en tête que nous avons statué sur ce sujet au mois de juin, et que nous avons fixé à cette date les montants définitifs des volets Solidarité Sociale et Fiscale et Aires d'accueil des gens du voyage pour 2,035 M€ et 53 816 €. Nous avions à cette occasion également voté une provision sur le volet Solidarité Économique à due concurrence du volet Solidarité Économique de l'année antérieure. Ce soir, nous devons y ajouter le volet Solidarité Économique correspondant aux surfaces affectées pour la première fois à l'activité économique par les permis de construire délivrés en 2012. Voilà le sens de ce rapport qui nous conduit à indiquer que pour 2013, sur la base de 2012, nous étions à 1 161 672 €, mais que le montant définitif de ce volet Solidarité Économique à verser aux communes membres au titre de 2013 s'établit, avec les permis de construire de 2012 ajoutés, à 1 280 132,72 €.

Dans le dispositif conclusif de ce rapport, l'Assemblée est appelée à voter ce montant et à entériner le montant global de la DSC à 3 358 948,72 €, et vous avez le tableau de répartition pour toutes les communes, avec les dispositifs que vous connaissez bien, sur la Solidarité Fiscale, Financière et Logement, puisque c'est un des volets, et sur le volet Aires d'accueil des gens du voyage par ailleurs. Sur le volet Solidarité Économique, vous savez que nous sommes à 0,6 € au m² affecté. Voilà, Président, pour ce rapport.

Mme POIGNAND.- Pour ce qui concerne le volet Solidarité Économique, je me pose une question. En 2001, il a été décidé que la dotation ne s'appliquerait que sur les surfaces de terrain nouvellement affectées à l'économie. Or depuis lors, le SCoT a été approuvé, et celui-ci préconise une économie des espaces. Les règles d'attribution de la dotation s'apparentent donc aujourd'hui à une prime aux communes qui grignotent des terrains disponibles. On va donc de façon contradictoire, densifier à outrance l'habitat au détriment de la qualité de vie, mais continuer à implanter des activités économiques dévoreuses d'espace disponible. Ne serait-il donc pas opportun de modifier les règles d'attribution de la dotation ? En effet, les communes qui favorisent la réutilisation des friches économiques se trouvent pénalisées par rapport à celles qui continuent d'étendre ou de créer des zones d'activité.

M. BAULIEU.- Je voudrais simplement indiquer qu'il ne faut pas se méprendre sur ce qu'est la DSC par rapport à un autre dispositif concernant les surfaces antérieurement affectées à une activité économique. Ce sont des surfaces qui produisaient de la taxe professionnelle. Donc, ce sont des surfaces qui via les entreprises qui y étaient installées, conduisent les communes sur lesquelles elles existent, à bénéficier d'une ACTP à due concurrence, l'ACTP qui est même une assurance pour les communes, de percevoir l'équivalent de la taxe professionnelle 2000, alors même peut-être que des friches industrielles sont intervenues depuis, alors même que les entreprises n'existeraient plus. C'est la règle.

C'est la raison pour laquelle on ne vise par ce volet que les surfaces nouvellement affectées à une activité économique. Ce volet de la DSC a été instauré pour précisément faire en sorte que les communes qui contrôlent l'usage de l'espace, ne soient pas incitées à ne plus faire de développement économique, parce que fiscalement, on pourrait considérer que dans une commune, il vaut mieux faire de l'habitat avec la fiscalité habitat, que de faire du développement économique qui ne produirait plus d'impôt communal. C'est dans cet esprit-là que cela a été fait. Après, s'agissant de la consommation d'espaces, vous avez très justement rappelé que tous les PLU s'inscrivent dans le cadre du SCoT, et que les recommandations du SCoT s'imposent aux documents d'urbanisme locaux et communaux, et qu'il n'y a pas normalement motif à ce qu'il y ait un gaspillage qui ne serait pas conforme au SCoT. Voilà les éléments de réponse que j'avais à donner à cette interrogation.

M. FELT.- J'ai une autre question, mais de pure forme. Tous les ans, au mois de mai ou juin, le service financier nous interroge pour que l'on fasse un déclaratif sur les nouvelles surfaces mises à l'économie.

J'ai constaté qu'il y avait une différence par rapport à ma déclaration, et je n'ai pas eu en retour l'analyse du service financier, par rapport à cette différence. C'est-à-dire que je crois me souvenir que dans le passé, on nous disait « OK, on prend tout ce que vous avez déclaré » ou « on ne prend que tel, tel et tel dossiers ». Aujourd'hui, en tout cas pour cette année 2012, je n'ai pas eu le retour – ou alors, cela m'a échappé – de ce qui m'a été enlevé.

- **M. BAULIEU.-** Sur une question de cette nature, nous la notons, mais nous n'allons pas répondre ici, parce que je n'ai pas la réponse techniquement.
- M. FELT.- Non, c'est pour cela que j'ai dit que c'était une question de forme.
- M. BAULIEU.- A priori, il n'est pas normal qu'il y ait un écart entre la surface déclarée et justifiée et la surface prise en compte, s'il n'y a pas eu d'explication, parce qu'il y a un motif si cela a été fait, sauf erreur, parce que nous aussi, nous pouvons faire des erreurs. Nous notons bien la question du Maire de Miserey-Salines, pour que cet aspect soit vérifié. C'est vrai qu'il est arrivé, et pas seulement à Miserey-Salines, que lorsqu'il y avait une forte disproportion entre la surface affectée à l'opération et l'opération elle-même, que nous trouvions un arbitrage pour être sur une proportion plus raisonnable. Ceci dit, dans ces cas-là, il y a toujours eu discussions, négociations entre le Grand Besançon et la commune. Qu'il s'agisse d'un élément de cette nature ou d'autres, on devrait avoir une explication. Donc, nous le notons, nous devons une réponse à Miserey-Salines.
- **M. CYPRIANI.-** La question sur la consommation d'espaces au niveau des zones économiques, me semble pertinente. Il est vrai que le SCoT, de ce point de vue, est beaucoup moins ambitieux qu'en ce qui concerne l'habitat. Le SCoT alloue des surfaces grosso modo telles qu'elles ont été demandées par les collectivités. Il n'y a pas vraiment d'incitation au niveau du SCoT à économiser l'espace économique. Il est vrai que l'on pourrait tout de même penser à quelque chose, à une dotation qui ne soit pas forcément assise sur les mètres carrés. L'idée me semble intéressante.
- M. BAULIEU.- La préoccupation relative à la consommation de l'espace est une préoccupation louable et honorable et que nous devons partager. Ensuite, sur les déclinaisons du SCoT dont l'esprit est bien celui que j'évoquais tout à l'heure, de consommer le moins d'espaces possible, il y a forcément des déclinaisons moins aisées concernant l'activité économique, qui peut être industrielle, de service, etc., que dans le domaine de l'habitat où l'on a appliqué des ratios de logement à l'hectare, pour faire simple, élément pas aussi simplement applicable en matière économique. Je prends un exemple : une entreprise de mécanique qui a un besoin donné, et à côté une entreprise de transport et logistique. C'est un cas que l'on traite actuellement dans l'Agglomération. Allez sortir un ratio. Nous devons tous être dans nos rôles respectifs, là où nous avons à agir, soit dans nos communes, soit dans des syndicats, lorsqu'il s'agit de syndicats d'aménagement, et être attentifs à cela.

Voilà deux cas d'espèce que je cite à dessein et que nous connaissons tous, pour lesquels nous ne devons pas apporter la même réponse en matière de consommation d'espaces, parce qu'objectivement, le besoin impératif n'est pas le même. Donc, il faut entendre ce souhait réitéré. Il ne faut pas s'écarter de l'esprit du SCoT, mais je vois *a priori* une difficulté à concevoir une déclinaison de cette ambition, de la même manière en développement économique qu'en habitat. Cela n'est pas simple, *a priori*. Par contre, qu'on se le rappelle tous, je partage.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il encore des remarques par rapport à cela ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte une opposition. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n° 1.1.4 - Évaluation des charges transférées

M. BAULIEU.- Comme nous étions tous en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées tout à l'heure, que nous avons rigoureusement le même rapport, je vous propose d'en faire une présentation très simple. Nous avons transféré un certain nombre de services au 1^{er} janvier 2013.

Nous avons statué sur ce dossier le 20 décembre 2012, en fixant un montant sur la base de ce que nous pouvions évaluer à l'époque. Depuis, les comptes administratifs, à la fois de la Ville et du Grand Besançon, ont permis d'affiner ces chiffres. En conséquence de quoi, nous sommes invités ce soir à faire en sorte que nous ayons, dans l'évaluation de ces charges transférées, le montant résultant des comptes administratifs.

Nous sommes invités à arrêter la somme de 4 099 106 €. A l'écran précédent, on avait l'écart de 347 910 €. Voilà l'écart et le montant définitif de l'ACTP réduit par rapport à celui inscrit au budget primitif, à due concurrence des 347 910 €. Si je fais rapidement, c'est cela. Sur le montant de la répartition entre les collectivités, c'est à l'agent en général, forfaitaire sur deux petites opérations. J'ai dit l'essentiel, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

M. FELT.- Pendant que l'on parle de l'ACTP, je voudrais remettre à jour cette divergence que nous avions. J'ai oublié l'autre jour de le faire. On est en train de solder cette histoire de SIVOS, avec les communes qui vont sortir du syndicat. On considère que l'année 2013 est soldée également. On avait fait valoir un point de vue pour l'année 2014. C'est donc en 2014 que le problème va véritablement se poser. Je sais, Gaby, puisque l'on en a parlé, qu'une réponse a été faite. On n'a pas encore apporté les éléments nécessaires à cette réponse, mais cela va venir. Je voulais juste signaler à l'assistance que la divergence persiste, et qu'en 2014, on fera valoir nos arguments, puisque la réclamation va porter sur 2014. Donc, on va considérer que 2013 est soldée. Quand je dis « on », ce sont les communes qui se sont associées.

M. BAULIEU.- La démarche qui avait été faite l'avait été au nom de plusieurs communes.

M. FELT.- Je le précise, bien entendu. Sauf si les communes disent le contraire, bien évidemment, mais je pense que les communes signataires de la démarche sont toujours sur cette démarche, et on aura l'occasion de revenir sur ce sujet en 2014. On pense que nos arguments sont pertinents, mais il faut savoir que les communes sont ouvertes au dialogue. En tout cas, la commune de Miserey-Salines est ouverte au dialogue. Bien évidemment, nous parlerons entre communes, mais nous sommes toujours ouverts au dialogue. Je crois qu'il existe un fondement qui tient la route sur le plan juridique ; il faut juste le préciser à cet instant.

M. BAULIEU.- Sans faire trop long, mais pour que l'on se remémore les choses dans l'Assemblée, Marcel FELT nous rappelle la démarche de quelques communes qui, sur la base d'une compétence, nous posait le problème sur les collèges. Elles s'étonnaient que l'ACTP ne fasse pas l'objet de révision pour tenir compte de l'évolution dynamique de certaines charges. Nous entendons qu'il y a un souhait de poursuivre le débat, et nous avons répondu que l'ACTP, précisément, est un calcul visant à arrêter un transfert d'une charge à un instant T. C'est même le principe du transfert de charges vers une intercommunalité qui, à assumer les choses au nom et pour le compte de, serait remis en cause s'il allait autrement. On ne va pas faire le débat ici, mais voilà le champ de la question posée simplement pour la partager avec l'Assemblée; nous aurons à la reprendre si les communes le souhaitent.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. Nous continuons.

Rapport n°1.1.5 - Convention de mise en œuvre de la Dorsale Régionale Très Haut Débit

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à l'heure, Christophe disait que l'on pouvait être fier de ce que l'on avait fait dans le domaine des déchets. Je crois que, là aussi, on peut être fier, puisque grâce à cette opération, on peut dire que désormais la Franche-Comté n'est désormais pas un désert numérique et qu'effectivement, on va pouvoir avoir très rapidement sur l'ensemble du territoire d'un point de vue économique, et pas uniquement sur l'Agglomération du Grand Besançon, mais sur la Franche-Comté, du Haut Débit dans des conditions tout à fait intéressantes en matière de coût et de débit.

Je rappelle qu'en 2012, parce qu'il fallait faire vite, parce que nous avions besoin de créer un centre de traitement des données informatiques (data center), nous avions acquis des fibres pour 10 ans, qui relient Lyon, Besançon et Strasbourg. Nous avons raccordé tout cela au data center. Jusque-là, cela fonctionne bien. Nous avons lancé cette opération dès le départ avec la Région. C'était inscrit dans le cadre du SCoRAN. Désormais, nous avons repassé tout cela à la Région, comme cela est indiqué. De plus, il y a eu beaucoup de réflexions, d'études juridiques pour voir comment nous pouvions arranger les choses. La CAGB conserve donc le contrat, et quelque part, un peu un contrôle sur ce qui se fait dans ce domaine-là. Néotélécoms opère l'infrastructure en qualité d'opérateur, ouvre des points d'accès à Dole, Montbéliard, Vesoul en complément de celui de Besançon, et s'engage sur une offre de services.

Il faut retenir qu'in fine, tous les frais engagés par l'Agglomération du Grand Besançon seront remboursés. Cela n'aura donc rien coûté au Grand Besançon, puisque la position que j'ai défendue auprès de la Région était qu'il n'était pas question que nous soyons pénalisés, dans la mesure où nous avions été novateurs, et par ailleurs, nous avions permis par cette action d'économiser certainement plus d'une dizaine de millions d'euros à la Région Franche-Comté, plus des postes en matière de personnels. Dans un premier temps, la Région va verser 944 767 €. Reste ce qui concerne les Agglomérations de Chalon-sur-Saône et Le Creusot-Monceau-les-Mines. Il est convenu dans le cadre de cette convention que si Le Creusot-Monceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône n'intervenaient pas, la Région rembourserait à la CAGB, ce qui fera que le coût sera de zéro. Pour l'instant, les discussions avancent bien avec ces deux Agglomérations qui devraient donc rembourser la CAGB. Si tel n'était pas le cas, la Région les rembourserait et nous serions parfaitement équilibrés. Il faut savoir qu'une première salle informatique est quasiment pleine, et les autres sont en train de se remplir. Pour le Très Haut Débit, on a des coûts tout à fait performants.

Je rappelle que, de ce côté, on a toujours fait les bons choix. Lorsque l'on avait hésité à mettre en place le WiMAX pour avoir le Haut Débit dans toute l'Agglomération, on avait arrêté juste à temps. Je crois me souvenir que c'était quasiment le jour de la signature que j'ai arrêté cela avec les collègues. En fait, grâce à l'offre de France Telecom de mettre à Noeuds de Raccordement Abonnés Zone d'Ombre, on a un système qui fonctionne bien, alors que le WiMAX ne fonctionne pas, voire pas du tout, ce dont nous nous sommes rendu compte depuis. Je pense donc que c'est une bonne opération pour nous, puisque le *data center* fonctionne, mais aussi au-delà, et c'est important pour l'ensemble de la Franche-Comté. Ce sera donc *in fine* un coût nul pour notre Agglomération.

Y a-t-il des remarques?

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Ce n'est pas du tout sur le fond du dossier, mais nous pourrions, je pense, là aussi être précurseurs. Vous savez que les centres de données sont extrêmement gourmands en énergie. Il y a sûrement des possibilités de récupérer l'énergie dissipée en chaleur pour en faire quelque chose d'autre. Je crois savoir que nous avons réfléchi à la question, et j'espère que nous serons là aussi très novateurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne me souviens pas du nom du système, mais je crois que lorsque j'ai inauguré avec certains collègues, ce centre, on nous a montré un système mis en place par Schneider, de mémoire. C'était le premier système au monde. Nous sommes le traitement de données informatiques le moins consommateur d'énergie.

Mme BUCCELLATO.- C'est le système Ecobreeze qui utilise moins de 50 % d'énergie par rapport au système classique.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu disais que c'était encore un peu loin, mais on peut peut-être connecter l'énergie à l'usine de production de chaleur qui est à côté, pourquoi pas. En tout cas, Ecobreeze, système mis en place par Schneider est une première mondiale. Ce sont des machines énormes, d'une taille de deux ou trois semi-remorques. On économise déjà 50 % de l'énergie. Il faut dire qu'un centre de traitement de données informatiques est assez gourmand en énergie. Là, on économise 50 %, et certainement d'autres choses pourront être mises en place.

En tout cas, on a fait ce qui se faisait de mieux, et on peut certainement aller au-delà. Puisque l'usine n'est pas loin, faisons chauffer un peu d'eau autour, peut-être, pour aller encore plus loin. Voilà ce que nous avons fait là. N'oubliez pas de dire que l'on peut se connecter dans des conditions économiques extrêmement intéressantes, pas pour le Haut Débit, mais pour le Très Haut Débit.

S'il n'y a pas d'autre remarque, nous passons au rapport suivant.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Avenant n°2 à la convention de transfert de la compétence « Collecte des ordures ménagères... » entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon

M. TAILLARD.- Il s'agit de régulariser une situation par laquelle, à l'occasion de la prise de compétence des Déchets par la CAGB en 2006, les services ayant été transférés de la Ville vers l'Agglomération, l'Agglomération payait un loyer pour les locaux occupés par les personnels dans le centre du CTM. La Cour des Comptes nous a rappelé que cette disposition n'était pas conforme à la réglementation, et que dès l'instant où il y a transfert, il n'y a plus de versement de loyer de la part de l'occupant. On vous propose donc de régulariser la convention qui lie la Ville et la CAGB pour y faire disparaître la rubrique « paiement d'un loyer pour accueillir les personnels de la DGD dans les locaux du CTM ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. On continue.

Rapport n°9.2 - Avenant n°1 à la convention « Voiries d'intérêt communautaire »

M. TAILLARD.- Dans le même contexte, il s'agit de mettre à jour une convention entre les services de la Ville et de l'Agglomération sur le problème de la propreté et de l'entretien des bacs à verre, des points d'apport volontaire, répartis dans les différents secteurs du paysage. Il s'avère que ce qu'il se passe autour du bac à verre est du domaine de la police du Maire, tandis que l'entretien du bac à verre lui-même est de la police de l'Agglomération. Jusque-là, l'entretien de ces bacs à verre était assuré par les services de la Ville et il était financé par les services de l'Agglo. Il vous est proposé ce soir de considérer que le financement de l'entretien des abords de bacs à verre de la Ville n'a plus de raison d'être financé par l'Agglo, puisqu'il dépend du problème de la propreté urbaine sous l'autorité du Maire de la Ville.

À ce titre, nous vous proposons de réactualiser la convention pour se mettre en conformité avec cette situation.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. On passe au rapport suivant.

Information orale sur la parité dans les effectifs CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais donner une information qui va faire plaisir à Marie-Odile. J'avais demandé que l'on dispose des chiffres concernant la répartition hommes-femmes des effectifs de la CAGB. Aujourd'hui, à l'instant où je vous parle, globalement, les femmes représentent 46 % des effectifs, contre 54 % pour les hommes. Mais si on retire tout le service Déchets où les ripeurs sont plutôt des hommes, les femmes représentent 55 %, contre 45 % pour les hommes. C'est pour dire que dans ce domaine, désormais, on est bien, voire au-delà de la parité. C'était juste pour répondre à Marie-Odile. C'est donc une avancée. De plus, dans la pyramide des âges, les hommes sont plus vieux.

Il en partira donc plus dans les années à venir, ce qui permettra encore de rééquilibrer à nouveau. C'était une parenthèse, car j'avais demandé que l'on me fasse ce calcul.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Zone du Noret - Renouvellement de la convention de déneigement

M. MARTIN.- Il s'agit de renouveler la convention de déneigement avec la commune de Mamirolle en rappelant que l'entretien de la voirie située dans la zone du Noret est de la compétence de la CAGB. L'étendue de ces voiries étant limitée dans la zone du Noret, c'est le service technique de la commune de Mamirolle qui assure le déneigement de la zone aux frais de la CAGB. Il est proposé le renouvellement de la convention, sachant que le prix de passage de déneigement est fixé à 160 € et le prix de passage avec sel à 220 €. Sur les trois dernières années, la moyenne a été de 2 000 € par an.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Fonds Régional Innovation - Abondement 2013

M. MARTIN.- En 2012, OSEO (aujourd'hui Bpifrance), la Région et les collectivités ont souhaité faire évoluer le dispositif FRI (Fonds Régional Innovation), outil de financement de l'innovation vers le FRI 2 dans le but d'augmenter les potentialités globales d'intervention et d'améliorer la lisibilité et le suivi des actions des entreprises et des unités de recherche. Le FRI 2 a été voté lors du Conseil de Communauté du 9 mai 2012. La CAGB a abondé ce fonds en transférant les financements du FRI I vers le FRI 2. Le présent rapport présente le projet d'abonder le FRI 2 d'une dotation de 150 000 € correspondant à l'année 2013, dotation du même montant que l'année 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Merci, Jean-Pierre.

Rapport n°3.3 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au financement des projets DeQualC, REVAMED, IDENTIC et APEX BIOSOLUTIONS

- **M. MARTIN.-** Il s'agit d'une aide au financement de 4 projets innovants très intéressants pour le Grand Besançon. Je ne reviens pas sur les projets. Il faut simplement que le Conseil de Communauté se prononce :
 - sur le financement du projet DeQualC à hauteur de 20 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société SCODER ;
 - sur le financement du projet REVAMED à hauteur de 30 000 € sous forme de subvention au bénéfice de la société STATICE ;
 - sur le financement, sous forme de subventions, du projet IDENTIC à hauteur de :
 - o 30 000 € au bénéfice de la société DIACLONE ;
 - o 30 000 € au bénéfice de l'Université de Franche-Comté ;
 - sur le financement du projet porté par la société APEX BIOSOLUTIONS à hauteur de 34 000 € sous forme d'avance remboursable.
- M. LE PRÉSIDENT.- Il y avait une demande de parole.

M. HAKKAR.- Cela va être « sympa ». Je tenais à féliciter Jean-Pierre MARTIN et les membres de la Présidence de l'Agglo pour ce travail fait auprès de ces entreprises. Ce dossier passe de façon anodine, mais j'ai regardé un petit peu ce qu'il en est. Cela me semble extrêmement important. J'aurais deux questions à poser. Ce sont des projets extrêmement innovants, et avec en aval, un marché potentiel très important. Quand on regarde à quoi aboutissent les recherches, quand on connaît un petit peu la médecine, c'est très important et intéressant. Cela prouve aussi que lorsque l'on soutient la recherche et l'innovation, on rencontre assez vite l'industrie. Mon souci est le suivant. Comme il y a un marché potentiel très important, ne risque-t-on pas de voir partir ces entreprises ailleurs, ou d'intégrer des groupes plus importants ?

Je ne vois que le premier, l'histoire de la mesh pour les problèmes dentaires. Tout le monde a des problèmes dentaires, le marché est mondial. Ces entreprises sont-elles les seules ? Ont-elles des brevets spécifiques ? Auquel cas, il faudrait que l'on réfléchisse à faire en sorte qu'elles restent ici. Ce serait une bonne chose, puisque les emplois ne seront pas à deux chiffres, mais peuvent être à trois chiffres. Sont-ils les seuls à faire cela ? Si c'est le cas, comment peut-on faire pour les encourager à rester sur l'Agglo ?

M. LE PRÉSIDENT.- On n'est jamais sûr qu'une entreprise qui naît ici reste ici, de même que l'on n'est jamais sûr que quelqu'un qui naît ici, qui étudie ici, va rester ici. On n'est jamais sûr. Par contre, on peut dire que globalement, par rapport à toutes les entreprises nées dans notre pépinière, celles nées dans l'incubateur, qui sont passées en pépinière, puis en hôtel d'entreprises, restent ici pour la plupart. Certaines partent, mais d'autres viennent d'ailleurs et viennent s'implanter ici. Comment peut-on les faire rester ici ? Pour moi, il n'y a pas de remède miracle. Un chef d'entreprise décide où il doit rester. Ceci dit, je vais vous dire ce qui les fait rester ici. S'ils trouvent ici des personnels performants, formés, compétents, s'il y a des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers qui savent utiliser ces technologies de pointe, ils restent ici. Ils peuvent aussi rester ici ou venir d'ailleurs et s'implanter ici - et j'en ai encore rencontré quelques-uns qui venaient de San Francisco -, car il y a la qualité de vie. Dans cette Ville, ce qui fait un des éléments forts du développement économique, ce sont un bon système d'éducation, une vie culturelle et sportive intense, des musées, une bonne politique de santé, l'accueil par la Ville. Vous avez vu que nous sommes la première agglomération de France de 100 à 200 000 habitants, pour l'accueil des entreprises par l'expansion, ce qui n'est pas rien. C'est tout cela qui fait qu'ils restent ici. Quelques entreprises peuvent partir, mais beaucoup restent. J'en ai visité une avec Jean-Pierre MARTIN. Il s'agit d'une entreprise qui a été rachetée, et ils sont en train de se regrouper ici. Globalement, le bilan est largement positif, mais on ne peut pas exclure que quelques-unes s'en aillent, cela arrive. À nous de leur donner envie de rester ici. C'est pour cela que je dis qu'il est très important de faire du développement exogène, c'est-à-dire d'aller chercher les entreprises à l'extérieur pour qu'ils viennent, mais il est aussi très important d'être attentif au développement endogène, pour faire en sorte que ceux qui sont ici restent. Je vous l'ai dit, c'est la qualité des hommes et des femmes de cette région, la qualité des gens formés, et ensuite, c'est « qu'est-ce que je dis à mes employés pour qu'ils viennent à Besançon ? » et comment ils sont accueillis. Je voudrais d'ailleurs féliciter le service économique dans son intégralité, avec Jean-Pierre, parce que lorsque les entreprises viennent ici, on sait bien les accueillir. On parle toujours de Breitling qui a failli partir en Suisse, mais ils ne sont pas partis. Ces compliments s'adressent à vous-même, ainsi qu'à vos équipes. Donc, nous savons accueillir les gens ici, mais il n'y a pas de recette miracle. On aura des départs, et aussi des arrivées.

M. HAKKAR.- On est vraiment sur des créneaux très prometteurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais vous donner un autre élément. Vous voyez qu'ici, il y a beaucoup de projets biomédicaux. On parle beaucoup, dans l'Agglomération du Grand Besançon, des microtechniques, des nanotechnologies, de la métrologie, du luxe, de l'horlogerie, de la maroquinerie. Il y a un autre domaine dont on ne parle pas encore beaucoup, alors qu'il est en train de devenir très important. Je veux parler de tout ce qui touche au médical et au biomédical. On a une très bonne école, l'ISIFC (Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté). C'est une des seules écoles en France dans ce domaine, c'est une petite niche. Quand vous êtes à l'ISIFC, vous avez quasiment du « boulot » en sortant, ce qui est un peu le même cas à l'ENSMM. Là, on a une très bonne école, et en matière de génie biomédical, les Hauts-du-Chazal sont en train de se remplir. Biotech I est rempli, Biotech 2 est en train de se remplir, et on est en train de travailler sur un autre projet qui s'appellerait « Bio-Innovation ».

Si vous regardez autour de l'hôpital, cela commence à « pousser ». Dans le temps, c'était des champignons qui poussaient là, et maintenant, des bâtiments poussent comme des champignons. C'est très prometteur, le biomédical est très important. Ce n'est pas un hasard si ces entreprises qui font des recherches très pointues sur la cancérologie ou autres viennent ici. C'est parce que l'on a un CHU en pointe dans le domaine de la cancérologie, du sang (avec l'Établissement Français du Sang), des greffes hépatiques, des transplantations. Tout cela fait un ensemble très riche, ce qui fait que l'on est repéré de l'autre bout du monde. On vient nous voir, parce que l'on sait que nous avons des gens ici qui sont bons.

Je dis cela de tête, mais sur Témis Santé, je crois que ce sont presque 900 emplois qui ont été créés. Nous vous redonnerons les chiffres, mais beaucoup d'emplois et d'entreprises ont été créés. Témis Santé est donc très prometteur pour l'avenir.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.4 - Attribution d'une avance remboursable à l'entreprise GEMDOUBS située à Novillars (anciennes Papeteries du Doubs)

- M. LE PRÉSIDENT.- C'est une grande satisfaction que ce projet ait abouti. Je voudrais remercier Jean-Pierre MARTIN et les services économiques, parce qu'ils ont été avec le Département, les premiers à être là-bas, sur le terrain, à une période où personne n'y croyait, et le jour où nous recevons le Président Directeur Général de la Caisse des Dépôts, nous allons à l'inauguration de GEMDOUBS. C'est un grand motif de satisfaction, parce que là-bas, il y avait une entreprise de qualité. On peut dire que les employés et le Directeur se sont vraiment « serrés les coudes ». Un bon « boulot » a été fait avec les collectivités autour. Jean-Pierre a suivi cela de très près, et je lui laisse la parole. Je voulais dire que c'est un motif de satisfaction d'avoir sauvé cette entreprise.
- M. MARTIN.- Je crois que l'essentiel a été dit. C'était important pour nous que cette entreprise redémarre, parce que, comme le Président l'a dit, il y a du personnel très compétent, qui était très motivé pendant la fermeture. Ce soir, il s'agit d'attribuer d'une avance remboursable de 186 000 € à la société GEMDOUBS dans le cadre des accords prévus avec les autres collectivités, Région et Département. Il restait 1,2 M€ à trouver. Il y avait cinq banques autour de la table, elles n'ont pas pu tomber d'accord entre elles. Donc, merci aux collectivités, parce que sans nous, l'entreprise ne redémarrait pas. Ce soir, nous devons :
 - approuver la convention tripartite entre la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et la CAGB relative à l'attribution d'une avance remboursable à la Société GEMDOUBS au titre du dispositif de reprise d'entreprises en difficulté;
 - approuver la convention bilatérale établie entre la CAGB et la Société GEMDOUBS relative au versement d'une avance remboursable de 186 000 €.
- **M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois que l'on doit faire une mention particulière pour le personnel, y compris pour le Directeur. Je pense que si le personnel ne s'était pas mobilisé ainsi, cette entreprise ne serait peut-être pas repartie. Il est important de le dire.
- M. BOURDAIS.- Je voudrais vous dire que l'usine a redémarré au mois de septembre, dans des conditions tout à fait acceptables, et que tout fonctionne à l'entière satisfaction de ceux qui se sont démenés comme ce n'est pas possible. Je vous adresse donc un grand merci à tous, au nom de la Direction et du personnel. De plus, vous étiez certainement au courant, mais 4 équipes étaient en place, soit 42 personnes. La cinquième équipe est pratiquement terminée, et cela devrait repartir sur des bases de 60 personnes d'ici la fin de l'année. C'est donc un succès, et sur place, tout le monde est content.
- M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont donc 60 emplois en plus, plus une opération de biomasse.
- M. BOURDAIS.- La biomasse est prévue dans un deuxième temps (cogénérateur, chaleur, électricité), avec des dizaines de postes prévus dans le complément.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc un vrai beau succès, mais il faut tout de même déplorer la frilosité excessive, voire quasi scandaleuse de certaines banques, qui n'ont pas voulu croire au projet. Je rappelle d'ailleurs qu'à l'Agglomération, nous avions mené une opération pareille avec la Région et le Département pour reprendre les anciens abattoirs qui ont failli fermer. C'est aujourd'hui une opération qui fonctionne bien, même très bien. Là aussi, des emplois ont été sauvés grâce aux collectivités. On parle souvent des échecs, c'est normal. Mais là, voilà deux beaux exemples. Certes, cela vient de démarrer, mais passer de 42 à 60 employés, cela fait chaud au cœur.

Vous êtes donc tous d'accord avec ce rapport. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés : le personnel, l'ancien Directeur qui était à la retraite, qui est revenu pour relancer le dispositif, ce qui est très exceptionnel. Il faut dire que sans Monsieur LASSERRE, le projet n'aurait pas abouti, il faut le dire.

Rapport n°3.5 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2014

- M. LE PRÉSIDENT.- Catherine BARTHELET, Annie MÉNÉTRIER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Bernard BÉCOULET, Philippe CHANEY, Marcel COTINNY, Bernard MOYSE, Michel OMOURI et Gérard VALLET ne doivent pas prendre part au vote.
- M. MARTIN.- Il s'agit d'apporter par le Grand Besançon la somme de 181 116 € à la Mission Locale, ce qui correspond à notre dotation annuelle. Elle est la même que celle de 2013, sachant qu'on l'attribue en fin d'année, de façon à ce que la trésorerie de la Mission Locale ne soit pas mise à mal en février ou mars, comme cela l'est traditionnellement. Donc, on prend un petit peu d'avance. On l'avait fait l'an passé. Nous devons donc attribuer 181 116 €. Je rappelle qu'en juillet 2013, nous avions apporté une aide de 40 000 €, qui permettait de prendre en charge une part de la dette vis-à-vis de l'association de garantie des salaires, cette garantie ayant été mise en œuvre à la fin du redressement judiciaire intervenu en 2012. Le Président Jean-Louis FOUSSERET avait négocié cette aide de 40 000 € avec les autres collectivités (État, Région, Département du Doubs).
- M. LE PRÉSIDENT.- Ils apportaient la même chose.
- M. MARTIN.- Ce soir, je vous demande de bien vouloir accepter le versement de cette subvention de 181 116 € à la Mission Locale Espace Jeunes pour l'exercice 2014, et approuver la convention annuelle à conclure avec l'association.
- M. LE PRÉSIDENT.- On veut dire que depuis le mois de juillet 2013, la Mission Locale a remboursé 44 400 € aux AGS (assurances sur les salaires), et il y a un chiffre qui montre l'intérêt de la Mission Locale. Au 15 novembre 2013, la Mission Locale a atteint 90 % de ses objectifs, et à ce jour, elle a signé 266 emplois d'avenir. Je crois que là aussi, il y a eu une situation très difficile. Des dispositions importantes ont été prises et ont permis de sauver la Mission Locale. Je voudrais donc remercier celles et ceux qui se sont impliqués dans ce travail. Cela n'a pas toujours été facile, mais maintenant, on peut dire que la Mission Locale est sauvée. Ceci dit, nous sommes très attentifs, des contrôles très précis ont été mis en place entre la Mission Locale, les services de l'Agglo, les services de l'État. Tout cela est parfaitement sous contrôle à l'instant où je vous parle.

Y a-t-il d'autres remarques ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte deux abstentions. C'est donc adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Chaucenne et Miserey-Salines

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport, ne prennent pas part au vote : Bernard VOUGNON, Alain ROSET, Marcel FELT, Ada LEUCI, Denis JOLY, René DAMIDEAUX.

M. LOPEZ.- Il s'agit d'attribuer des subventions pour des aménagements de centres de village. Premièrement pour le parc de la Lanterne à Chaucenne : il s'agit d'aménager une aire de jeux et de loisirs tout près du ruisseau de la Lanterne, pour un montant de 45 473,64 € (50 % du montant des études et 40 % pour le restant à charge à la commune), soit une attribution de 12 301,76 €. Deuxièmement, il s'agit de la réhabilitation d'une fontaine-lavoir à Miserey-Salines. Il y coule vraisemblablement de l'eau douce et non de l'eau salée. Le montant total est de 40 545 €, dont 25 % restent à la charge de la commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. Chaucenne et Miserey-Salines vont donc être encore plus belles. Pourtant, Dieu sait si elles le sont déjà !

Commission n°05: Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Étude « Équipements aquatiques dans le Grand Besançon » - Validation du plan de financement

M. PRALON.- Je vous rappelle les enjeux convergents. En déclinaison d'une des orientations du schéma de développement touristique du Grand Besançon (2010-2016) et du projet Grand Besançon 2030 (validé début 2013), le projet de création à moyen terme d'un lieu de baignade estivale et de détente sur l'Agglomération est envisagé comme un équipement à prioriser. On rappelle également que la Ville, parallèlement propriétaire de la piscine de plein air de Chalezeule, s'interroge sur le devenir de cet équipement, peut-être compte tenu de la vétusté et du vieillissement des installations. C'est pourquoi la CAGB et la Ville de Besançon, constituées en groupement de commandes, souhaitent lancer une étude commune permettant d'aboutir à un schéma des équipements aquatiques sur le territoire du Grand Besançon. Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 80 000 € TTC. De plus, des subventions dont le plan de financement vous est donné par ailleurs sont sollicitées auprès des différentes collectivités comme le Conseil Régional et le Conseil Général, et la Ville et l'Agglo pour la différence.

On vous donne également la démarche et le calendrier prévisionnel proposés pour le lancement de la consultation. Les offres sont en cours de réception pour une date limite de réception le 27 novembre. Un marché pourrait être notifié en décembre de cette année. L'étude sera lancée fin 2013 / début 2014 pour une décision sur la poursuite du processus fin 2014. On vous demande :

- de vous prononcer sur le plan de financement prévisionnel de l'étude « Équipements aquatiques sur le territoire du Grand Besançon » ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. HAKKAR.- C'est aussi une bonne nouvelle, on en avait déjà parlé. Cela fait un certain nombre d'années que l'on constate que des familles, surtout avec des jeunes enfants, vont souvent l'été à Vesoul, Dole ou Ornans. Cela fait des kilomètres. Cette demande sous-jacente émanait essentiellement de familles que l'on dit

« défavorisées ». C'est une bonne nouvelle que cette étude soit lancée. J'ai une petite suggestion à faire. Les Marnières vont à mon avis se développer. Peut-être pourrait-on adosser ce type d'équipement, impliquer les investisseurs à cela, parce que cela s'est fait ailleurs, dans d'autres villes. Cela mettrait aussi un équilibre par rapport à l'Est. Cela ferait une attractivité par rapport à Baume-les-Dames. C'est une suggestion que je fais, parce que j'ai déjà vu cela ailleurs, où les investisseurs commerciaux participent à la réalisation d'un établissement de ce type, dans la mesure où cela leur amène aussi une clientèle potentielle.

- M. PRALON.- Cela fait partie de l'étude qui est menée.
- M. LE PRÉSIDENT.- L'étude va dire cela, mais il est clair que le plan d'eau, s'il se fait, se fera plutôt du côté d'Osselle, parce qu'il existe déjà. Par contre, l'équipement aqualudique du côté des Marnières, c'est ce qui est actuellement quelque part en termes de réflexion en lien avec la piscine. Cette étude va justement mesurer les besoins et les possibilités. C'est vrai que l'été, on a besoin de tout cela.

Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

Rapport n°5.2 - Fonds d'aide « Manifestations » - Demandes de subvention - $2^{\dot{e}me}$ semestre 2014 - Annulation d'une subvention accordée au 1^{er} semestre 2014

- M. PRALON.- On vous donne ici connaissance d'une subvention annulée, puisque la manifestation n'a pas eu lieu pour l'organisation d'une balade contée musicale par l'Association de la Malate. Sur le reliquat de ce fonds d'aide, il restait 3 100 €; 4 dossiers étaient arrivés hors délai, mais présentaient un intérêt certain et répondaient aux critères que nous nous étions fixés dans le cadre de la politique des manifestations. Ils ont été rattrapés pour le montant indiqué de 3 100 €, à savoir :
 - une manifestation dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine du Chemin des Sens les
 15 et 16 septembre pour 600 €;
 - le concours de chevaux de trait et d'attelage au Musée de Nancray au mois d'août pour 500 € ;
 - le Festival de cinéma « Lumières d'Afrique » du 9 au 17 novembre, organisé par l'Association pour la Promotion des Arts et Cultures d'Afrique pour 1 000 € ;
 - le spectacle du cirque équestre de la compagnie Pagnozoo pour I 000 €.

Le total fait donc 3 100 €. On vous demande de vous prononcer :

- sur l'annulation de la subvention accordée à l'association de la Malate, pour un montant de 1 000 €;
- sur l'attribution des 4 subventions que je viens de vous citer.
- M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Êtes-vous tous d'accord ? Je vous remercie.

Rapport n°5.3 - Chalezeule - Demande de subvention pour la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public

- **M. LE PRÉSIDENT.-** Christian MAGNIN-FEYSOT, Francis MISSEMER, Raymond REYLÉ et Jocelyne IWASINTA ne prennent pas part au vote.
- M. PRALON.- La commune de Chalezeule réalise une œuvre d'art dans un espace public « en hommage aux femmes oubliées des guerres, de la société et des hommes. L'objectif est de rappeler à toutes les générations que les femmes ont toujours joué un rôle essentiel depuis la nuit des temps, et ce malgré l'oubli dont elles sont victimes ». Pour la réalisation de cette œuvre d'art, pour laquelle une consultation a eu lieu et pour laquelle trois artistes femmes sont amenées à concourir, on vous demande de voter une subvention de 3 000 € dans le cadre du fonds d'aide d'équipement 2013, pour un montant prévisionnel de l'opération estimé à 50 000 €.
- M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°5.4 - École de musique du Plateau - Demande d'aide au démarrage

M. PRALON.- On se réjouit, avec les deux autres Présidents de la Commission n°05 et les services, sur l'évolution de la politique que l'on mène au niveau de l'enseignement intercommunal musical. On avait l'ÉMICA qui fonctionne sur le secteur Ouest. Au niveau du Plateau, on peut dire que le coup va partir au niveau de la création de cette école intercommunale de musique. C'est pourquoi nous sollicitons à travers ce rapport une aide au démarrage, qui doit s'élever à 5 000 €, toutes les conditions étant maintenant réunies. C'est une aide exceptionnelle qui est à attribuer sur notre réserve du fonds d'aide.

Je voudrais également signaler, que ce soit à l'Est où des réunions ont eu lieu dernièrement, il y a un bon retour des communes ; que ce soit sur le secteur Ouest où nous avons rencontré également les maires, je crois que tout le monde s'accorde maintenant à reconnaître que cela peut être un plus pour nos communes d'avoir des écoles structurées au niveau de l'enseignement musical, avec un enseignement de qualité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est un dossier dont nous avons beaucoup parlé pendant ce mandat. Il avance bien. Il y a encore certainement des marges de progrès, mais on a tout de même avancé. Je crois qu'il n'y a pas de remarque. Tout le monde est-il favorable à cela ? C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5.5 - CRR - Labellisation régionale

- M. PRALON.- Labellisé en 1968, il est désormais impératif de déposer auprès du Ministère de la Culture, une nouvelle demande de classement suite au décret d'octobre 2006. Le projet d'établissement qui date de mars 2011 a été orienté dans ce sens sur le plan pédagogique, avec :
 - la mise en place d'un département complet de musique actuelle (guitare, batterie et chant) ;
 - le respect de la triple composante danse classique, contemporaine et jazz ;
 - la finalisation du département de musique ancienne avec l'ouverture de nouvelles classes (harpe ancienne, luth, hautbois baroque et traversaux).

De plus, certaines disciplines ont été confortées (accompagnement, art dramatique). Une saison culturelle a été instaurée. Et n'oublions pas la construction d'un nouveau CRR fonctionnel répondant aux normes exigées en matière d'accueil sur le plan pédagogique notamment. Depuis l'inauguration de la Cité des Arts, le Conservatoire répond totalement aux préconisations de l'État avec trois salles de danse, un auditorium, un studio d'art dramatique, des salles de répétition, et un centre de documentation. Sur proposition du Bureau, il vous est demandé de vous prononcer sur la demande de renouvellement de classement du CRR.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°06: Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle entre la CAGB et l'AudaB

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote: Catherine BARTHELET, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Frédéric ALLEMANN, Bertrand ASTRIC, André BAVEREL, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Emmanuel DUMONT, Jean-Claude FORESTIER, Didier GENDRAUD, Nicolas GUILLEMET, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Michel LETHIER, Michel LOYAT, Bernard MOYSE, Serge RUTKOWSKI et Alain VIENNET.

- M. BODIN.- C'est avenant d'un montant de 23 850 € porte principalement sur des actions spécifiques s'inscrivant dans la définition du PDU du Grand Besançon, et pour des études complémentaires concernant les haltes ferroviaires, et notamment celle de Miserey-Salines.
- M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n° 10.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Bureau ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° 10.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ?

Mme POIGNAND.- J'ai simplement une interrogation. En page 114, je vois qu'il y a plusieurs avenants à des marchés concernant le tram, avec des augmentations (une de 9,04 %, une de 1,28 %, etc.) Reste-t-on toujours dans les +/-5 % définis au départ sur la globalité des marchés ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il y a un certain nombre d'avenants que je me suis encore fait réexpliquer ce soir. D'ailleurs, lors d'une prochaine réunion, on refera certainement la projection que l'on avait déjà faite. Je peux vous répondre « oui ». On peut dire aujourd'hui que nous n'avons pas dépassé le budget. Oui, on restera dans l'enveloppe à +/-5 %. On sera certainement assez proche de 0 % quand on aura tout fini. On avait prévu +/-5 %. On est absolument « dans les clous » aujourd'hui. Je dis bien « aujourd'hui », parce qu'il faut toujours être prudent. On ne sait jamais ce qu'il peut se passer. On est aussi « dans les clous » au niveau des délais, sauf s'il y avait deux mois de neige et de gel. On espère que non. Aujourd'hui, nous sommes totalement dans les normes que nous nous étions fixées il y a quelque temps. Je rappelle que 228 M€ à +/-5 % était la valeur 2008. La valeur actualisée est de 253 M€. C'est ce que nous avons toujours dit, mais nous sommes dans ces normes-là. Ai-je répondu à votre question ?

La séance est donc terminée. Je vous remercie.